

Mairie de Montrottier  
69770 MONTROTTIER

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020 à 20 Heures 00**

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUCHET Bernard, CHAMBE Irène, CHAVEROT Bernard, COQUET Régis, CROIZER Michel, CROZET Véronique, DUNAUD-MARMOZ Catherine, FARJOT Jean-Paul, GOUGET Michel, JOURNET Laura, LAURENT Lydie, PANISSET Evelyne, POISSON Jean-François, RAYNARD Myriam, VIANNAY Michel.

Secrétaire de séance : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

Dès l'ouverture de séance Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal du 15 octobre 2020.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**1- Convention relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement des entrées de Bourg :**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention proposée par le Département relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement des entrées de Bourg sur la RD24 en agglomération.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le Département.

**2- Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens assainissement de la commune dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif à la CCMDL :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune doit mettre à disposition, sans transfert de propriété, ses biens mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de procès-verbal contradictoire de mise à disposition des biens assainissement et l'annexe récapitulatif l'ensemble des biens concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes du procès-verbal et autorise Monsieur le Maire à le signer conjointement avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

**3- Subvention à l'association La Montagnarde :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour le versement d'une subvention au titre de l'année 2020 à l'association La Montagnarde :

Le conseil décide de verser :

- 700 euros à l'association La Montagnarde.

#### **4- Révision des tarifs des prestations liées aux cimetières d'Albigny et de Montrottier :**

Au vu du travail difficile et de l'organisation requise en cas d'urgence ou d'intempéries, Michel VIANNAY propose la mise en place de moyens techniques adaptés. L'entreprise ROCHE proposant un tarif de prestation raisonnable permettrait de proposer le creusement d'une tombe au prix de 400 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ce tarif entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

#### **5- Travaux sur les chemins communaux :**

Michel VIANNAY informe le Conseil municipal de la nécessité urgente d'élagage sur les chemins « des Monts » et de « Saint-Martin ». Le prix de l'entreprise VERNAY Thierry spécialisée consultée pour :

- La prestation complète (élagage, tronçonnage, évacuation) est de 1800 € HT/jour.

Considérant la dépense excessive le Conseil municipal après délibération décide :

- La prestation comprenant uniquement le passage du lamier à 600 euros HT/jour et éventuellement le tronçonnage pour 280 € HT/jour et par personne. L'assistance des employés communaux sera nécessaire et l'aide des propriétaires concernés pourra également être requise.

Un courrier d'information sera envoyé aux propriétaires afin de les avertir qu'un entretien va être effectué par la commune.

#### **6- Lecture et approbation du rapport sur l'eau :**

Bernard CHAVEROT effectue la lecture du rapport de présentation annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au Conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

#### **7- Questions diverses :**

Le Maire informe le Conseil municipal que la demande de permis de construire déposée pour la réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de santé a été accordée ce jour et que la demande de subvention (DETR) pour l'aménagement d'une aire de jeux et de loisirs a également été accordée à hauteur de la somme demandée.

Le conseil municipal :

- met en réflexion l'avenir de l'ancien café d'Albigny et constate que ce bien est en train de se dégrader. Il est demandé aux conseillers d'y réfléchir car la mise en perspective d'une vente demande un approfondissement du devenir de l'ensemble des éléments composant cette bâtisse (maison, terrain, salle Pierre Dupeuble, ...).
- accepte de mettre en place une labellisation du dispositif de la MNT Garantie de Salaire au bénéfice des employés de la commune, les conditions et le vote se fera au prochain conseil.
- accepte de mettre en place une affiche de communication afin d'inviter les habitants de Montrottier à faire un geste de solidarité au profit du personnel de santé en allumant des lampions sur leurs fenêtres le soir du 8 décembre à l'occasion des illuminations.
- accepte de faire venir un exterminateur afin d'effectuer un entretien régulier sur l'année pour lutter contre les souris : 700 TTC pour 5 passages/an.
- Travaux des commissions/comités et syndicats :
- Véronique CROZET informe que le Conseil d'école a félicité les agents ainsi que les élus de la commune pour le travail de désinfection et d'organisation qui a été effectué.
- Commission cantine : Régis COQUET informe que Le Fournil de David ainsi que Monsieur CHIRAT participeront désormais à la confection de plats pour la cantine. L'utilisation des produits et de savoir-faire locaux sera signalée dans l'affichage des menus.
- Commission communication : Michel CROIZER informe le Conseil que le Petit Montrottois devrait voir le jour à la mi-décembre. Une distribution commune avec le Ricochet sera faite.

- Michel CROIZER informe que le repas des anciens ayant été annulé à cause de la situation sanitaire, le CCAS a décidé que les colis seront plus importants cette année. Les colis seront préparés et distribués individuellement aux bénéficiaires par les membres du CCAS.  
Une convention d'occupation de l'hébergement d'urgence a été validée par le CCAS.  
Réflexion en cours sur la possible mise à disposition de parcelles communales pour des jardins partagés.
- Jean-François POISSON informe le Conseil qu'il a demandé un autre devis pour les travaux de désamiantage du bâtiment situé sur le terrain Second et que ce dernier est d'un montant tout à fait similaire aux autres.  
Début 2021 : installation de panneaux photovoltaïques sur la caserne des pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 44.  
Prochain conseil le jeudi 17 décembre 2020 à 19 h 00.